

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 11 novembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina, messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Aucune personne n'assiste à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024**
- 4. ADMINISTRATION**
  - 4.1. Demande de prix 2024-11 – Vérificateurs externes
- 5. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1. Demande de prix 2024-10 – Ponceau chemin des Sources
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le directeur général par intérim confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présence séance conformément à la loi.

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 03.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 378-11-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,  
APPUYÉ PAR M. François Prévost,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en enlevant le point suivant :

4.1 Demande de prix 2024-11 – Vérificateurs externes

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**

**RÉSOLUTION 379-11-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,  
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 7 octobre 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. ADMINISTRATION**

Dossier retiré.

#### **5. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 Demande de prix 2024-10 – Ponceau chemin des Sources**

##### **RÉSOLUTION 380-11-2024**

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn a reçu trois propositions dans le cadre de la demande de prix 2024-10 pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant global (taxes exclues)</b>
Déneigement Pinnacle inc. (Excavation Carey et Giguere)	36 458,99 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	46 402,51 \$
J.A. Beaudoin construction Ltée	82 273,39 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,  
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,  
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Déneigement Pinnacle inc. (Excavation Carey et Giguère) au montant de 36 458,99 \$ plus taxes pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources dans le cadre de la demande de prix 2024-10;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou toute aide financière admissible;

D'autoriser le maire et directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

#### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **RÉSOLUTION 381-11-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,  
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 20.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-  
trésorier par intérim

---

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.